

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Collecte des déchets ultimes

Collecte des matières recyclables

Collecte des matières compostables

Collecte des encombrants

info-citoyen 19h00

Séance du conseil 19 h 00

Règles à suivre lors des collectes

- 1 Le bac doit être mis au chemin la veille ou avant 6 h le jour de la collecte.
- 2 Les bacs contenant des matières refusées ne seront pas ramassés.
- 3 Si vous n'êtes pas certain du tri d'une matière, il est préférable de la mettre dans les ordures.
- 4 Dénéigez et déglecez les bacs de façon à les rendre accessibles. Assurez-vous que vos bacs ne nuisent pas au déneigement de la voie publique. Ils doivent être à la limite de la propriété, dans le stationnement.



Déchets ultimes

BAC NOIR 240L (PRISE EUROPÉENNE)

Le bac fourni est obligatoire. Tout nouveau bac noir devra être acheté à la Municipalité

MATIÈRES ACCEPTÉES

Seuls les déchets ultimes qui n'ont aucun potentiel de recyclage ou de valorisation devraient se retrouver dans le bac noir.

- > **VITRES ET MIROIRS** : ils sont acceptés s'ils sont mis dans le bac lors de la collecte des ordures et s'ils sont en petites quantités. Dans le bac, ils doivent également être dans un sac. Il ne doit pas y avoir de manipulation nécessaire afin d'éviter de blesser qui que ce soit.



Matières compostables

BAC BRUN 80L (PRISE EUROPÉENNE)

Le bac fourni est obligatoire. Tout nouveau bac brun devra être acheté à la Municipalité.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Veuillez consulter l'aide-mémoire sur le compostage produit par la Municipalité.

- > **AUCUN SAC DE PLASTIQUE (COMPOSTABLE, BIODÉGRADABLE, ETC.) N'EST ACCEPTÉ NI AUCUN PRODUIT PORTANT LE NUMÉRO 7 AVEC LES LETTRES PLA.**
- > **ARBRES DE NOËL** : ils sont ramassés lors des collectes régulières de compostage, et ce, en tout temps.
- > **FEUILLES MORTES** : elles doivent être déposées dans des grands sacs en papier à côté de votre bac brun.
- > **EN HIVER**, veuillez ne pas oublier de remiser la barre de verrouillage de votre bac brun.



Encombrants

MATIÈRES ACCEPTÉES

Meubles, matelas, électroménagers sans halocarbures, équipements sanitaires (bain, toilette, douche, lavabo), tapis coupé en laizes et attaché.

AUCUN SAC DE POUCELLE DÉPOSÉ À CÔTÉ DES BACS NE SERA RAMASSÉ.

- > Un maximum de 10 items seront acceptés par logement.
- > Les encombrants doivent être bien visibles, non emballés et empilés de façon ordonnée et sécuritaire.
- > Les petits morceaux en vrac ne sont pas acceptés et les tapis doivent être attachés.
- > Les encombrants doivent être transportables par deux personnes, sans équipement mécanique.
- > Les encombrants-déchets doivent être placés en bordure de la rue et non près des conteneurs.
- > La collecte s'effectue de 7 h à 18 h.

Il est important de prioriser l'envoi des matières encombrantes dans un écocentre plutôt que dans la collecte des encombrants puisque celles-ci iront au site d'enfouissement entraînant ainsi des coûts économiques et environnementaux.



Matières recyclables

BAC BLEU 360L (PRISE EUROPÉENNE)

Le bac bleu est obligatoire. Tout nouveau bac bleu devra être acheté à la Municipalité. (Il est toujours possible d'utiliser votre bac vert de 360 litres.)

MATIÈRES ACCEPTÉES

PAPIER ET CARTON :

- > Journaux, circulaires, revues, feuilles, enveloppes, sacs de papier, livres, bottins téléphoniques, rouleaux de carton, boîtes de carton, boîtes d'œuf et contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD}).

PLASTIQUE :

- > Bouchons, couvercles, sacs et pellicules d'emballage (veuillez mettre les sacs dans des sacs), tous les contenants, bouteilles et emballages de plastique identifiés avec les symboles suivants : 1, 2, 3, 4, 5 et 7. Tous produits portant le numéro **7 avec les lettres PLA** doivent être mis dans le **bac noir**.

MÉTAL :

- > Papier et contenants d'aluminium, bouteilles et canettes d'aluminium, boîtes de conserve.

VERRE :

- > Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur.
- Rincer les contenants et les **compacter** pour maximiser l'espace dans votre bac.
- Pour plus d'information, consultez le dépliant à l'adresse suivante : www.tricentris.com/dans-mon-bac/.



Écocentre

Transport R.L.S. (le plus près) : 108, rue Papineau, Papineauville, QC, J0V 1R0 | Téléphone : 819 427-6427 (PRÉVOIR DES FRAIS, AUCUNE ENTENTE MUNICIPALE)

> **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION**

- > **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX** : Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluo-compactes, tubes fluorescents, bonbonnes de propane, batteries d'auto, extincteurs, etc.

- > **MÉTAL** : Tous les objets en métal : BBQ, cuisinières, lave-vaisselles, laveuses, sècheuses, petits électroménagers, chauffe-eau, éviers, jantes, etc.

- > **ÉLECTROMÉNAGERS AVEC HALOCARBURES** : Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs, etc.

- > **APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES** : Téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, cellulaires, etc.

- > **PILES ET BATTERIES.**

Collecte de conteneurs commerciaux

La collecte de conteneurs sera les mardis

La collecte de déchets ultimes se fera à toutes les semaines du 16 mai au 17 octobre.

